



## Contester un PV stationnement

Par **Matpou**, le **11/04/2012** à **18:25**

Bonjour,

Je suis commercial et alors que je livrais des produits chez un de mes clients (une boutique à Paris) je me suis mis sur une place de livraison face à la boutique et me suis pris 35 EUR d'amende.

J'ai un bon de livraison pour éventuellement contester cette amende, mais d'autre part l'agent a fait une erreur sur l'adresse en indiquant "rue Théodore Ribot" au lieu de la rue "Théodule Ribot".

Est ce que je peux jouer sur ce 2ème élément dans mon courrier de contestation pour avoir plus de chances d'annuler le PV?

Merci de votre retour.

Par **janus2fr**, le **12/04/2012** à **06:57**

Bonjour,

L'erreur dans le nom de la rue ne pourrait être pris en compte que s'il existe vraiment une rue Théodore Ribot dans la même ville, sans quoi ce sera considéré comme erreur de plume.